



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

**Session de fond de 2025  
(New York, 17 février-14 mars 2025)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-dix-neuvième session  
Supplément n° 19**





# **Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

**Session de fond de 2025  
(New York, 17 février-14 mars 2025)**



**Nations Unies • New York, 2025**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Questions d'organisation . . . . .	5
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	5
B. Élection du Bureau . . . . .	5
C. Ordre du jour . . . . .	5
D. Composition du Comité et organisation des travaux . . . . .	5
E. Travaux du Comité . . . . .	6
III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier . . . . .	7
IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session . . . . .	8
Annexe	
Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix . . . . .	9

## Chapitre I

### Introduction

1. Dans sa résolution [78/291](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/78/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport sur ses travaux.

## Chapitre II

### Questions d'organisation

#### A. Ouverture et durée de la session<sup>1</sup>

2. La session de fond de 2025 du Comité a eu lieu au Siège du 17 février au 14 mars 2025. Le Comité a tenu à cette occasion quatre séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. À la 280<sup>e</sup> séance plénière (séance d'ouverture), le 18 février, le Vice-Président (Thaïlande) de l'Assemblée générale a pris la parole devant le Comité au nom du Président de l'Assemblée générale. La Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix a également fait une déclaration.

4. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat technique du Comité.

#### B. Élection du Bureau

5. *Présidence* : à sa 280<sup>e</sup> séance plénière, le Comité a été informé que la délégation nigériane avait de nouveau fait part de son souhait de continuer d'assurer la présidence et qu'elle présenterait son (sa) nouveau (nouvelle) Représentant(e) permanent(e), une fois en fonction, en vue de son élection à la présidence en temps voulu.

6. Le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

*Vice-Présidence* :

Francisco Tropepi (Argentine)

Michael Gort (Canada)

Takayuki Iriya (Japon)

Michal Miarka (Pologne)

*Rapporteur* :

Mohamed Soliman (Égypte)

#### C. Ordre du jour

7. À sa 280<sup>e</sup> séance plénière, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire (A/AC.121/2025/L.1).

#### D. Composition du Comité et organisation des travaux

8. À sa 280<sup>e</sup> séance plénière, le Comité a adopté son projet de programme de travail (A/AC.121/2025/L.2) et décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Michael Gort (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

<sup>1</sup> Le Comité ne s'est pas réuni le 17 février en raison de la célébration de President's Day.

9. À sa session de 2025, le Comité spécial était composé de 157 membres (voir [A/AC.121/2025/INF/3](#) ; voir aussi l'annexe du présent rapport).

10. La liste des documents de la session et celle des participants à la session peuvent être consultées dans les documents publiés respectivement sous les cotes [A/AC.121/2024/INF/2](#) et [A/AC.121/2025/INF/4](#).

## **E. Travaux du Comité**

11. De sa 280<sup>e</sup> à sa 282<sup>e</sup> séance plénière, les 18 et 19 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Les comptes rendus des déclarations faites par les États Membres et les observateurs au cours du débat général et dans l'exercice du droit de réponse sont disponibles en ligne<sup>2</sup>.

12. Le 19 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et la Sous-Secrétaire générale aux opérations d'appui au Département de l'appui opérationnel.

13. Le même jour, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix.

14. Le Groupe de travail et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 20 février au 12 mars et le 14 mars afin d'examiner les projets de recommandations du Comité pour la session.

---

<sup>2</sup> Voir <https://espeakers.unmeetings.org/67a61499781c2fc948088bb007022025> et <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/4704875b-b7bc-4807-802f-9aca17870fb2/2025-02-18>.

---

## Chapitre III

### Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier

15. À sa 283<sup>e</sup> séance plénière, le 14 mars, le Comité a reconnu qu'il n'y avait pas d'accord sur les projets de recommandations du Groupe de travail.
16. À la même séance, le Comité a décidé de tenir en 2025 un débat intersession, facilité par la présidence du Groupe de travail plénier, pour examiner ses méthodes de travail concernant son rapport annuel.

## Chapitre IV

### **Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session**

17. À sa 283<sup>e</sup> séance plénière, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.
18. À la même séance, 21 délégations ont fait des déclarations<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/ebacf816-e687-4c80-8c4b-6348d9e013ba/2025-03-14>.

## Annexe

### Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est actuellement composé des 157 membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs suivants étaient représentés : Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale de la Francophonie.

25-04603 (F) 270325 100425

